

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 1146-2024

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance extraordinaire du 22 août 2024, le conseil municipal de la Ville de Bromont a modifié et adopté par résolution le règlement d'emprunt suivant :

- **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1146-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1143-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 755 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LE BOULEVARD DE BROMONT, LE REMPLACEMENT DE GÉNÉRATRICE, DES ANALYSES PRÉPARATOIRES POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS AINSI QUE DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU POUR DES RÉSERVOIRS, ET DONT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT A FAIT L'OBJET D'UNE MODIFICATION PAR RÉOLUTION**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 5<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

Marie-Pier Therrien, avocate  
Greffière adjointe